

Financement à l'indication des médicaments à l'hôpital : décryptage d'un système complexe

L. Boissinot¹, Y. Hassani¹, C. Borel¹, C. Ménard¹, C. Montagnier-Petrissans¹, M. Le Jouan¹, P. Le Gonidec¹ 1 : OMEDIT Ile-de-France 🖂 secretariat.omedit-idf.sap@aphp.fr 💟 @omedit_idf



Introduction

- La loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a introduit la notion d'agrément aux collectivités et d'inscription/radiation par indication des médicaments facturés en sus des groupes homogènes de séjour (GHS), listes anciennement gérées par spécialité.
- Ces inscriptions/radiations s'effectuent selon les modalités définies dans le décret n°2016-349 du 24/03/2016, et reposent principalement sur les niveaux de service médical rendu (SMR) et d'amélioration du service médical rendu (ASMR) attribués par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Conditions d'inscription des spécialités pharmaceutiques sur la liste en sus mentionnées à l'article L. 162-22-7 du CSS

- > Spécialité administrée majoritairement au cours d'une hospitalisation
- → Coût moyen du traitement / tarifs des principaux GHS > 30%
- → Niveau SMR, ASMR

SMR	ASMR	Comparateur		
		Hors-GHS	Intra-GHS	Absence
Majeur ou important	I, II ou III	Inscription		
	IV	Inscription	Non inscription	Inscription si intérêt de Santé Publique
	V	Inscription	Non inscription	
Modéré, faible ou insuffisant	Non inscription			

Ces nouvelles dispositions complexifient les modalités de prise en charge financière des médicaments innovants.



Objectif

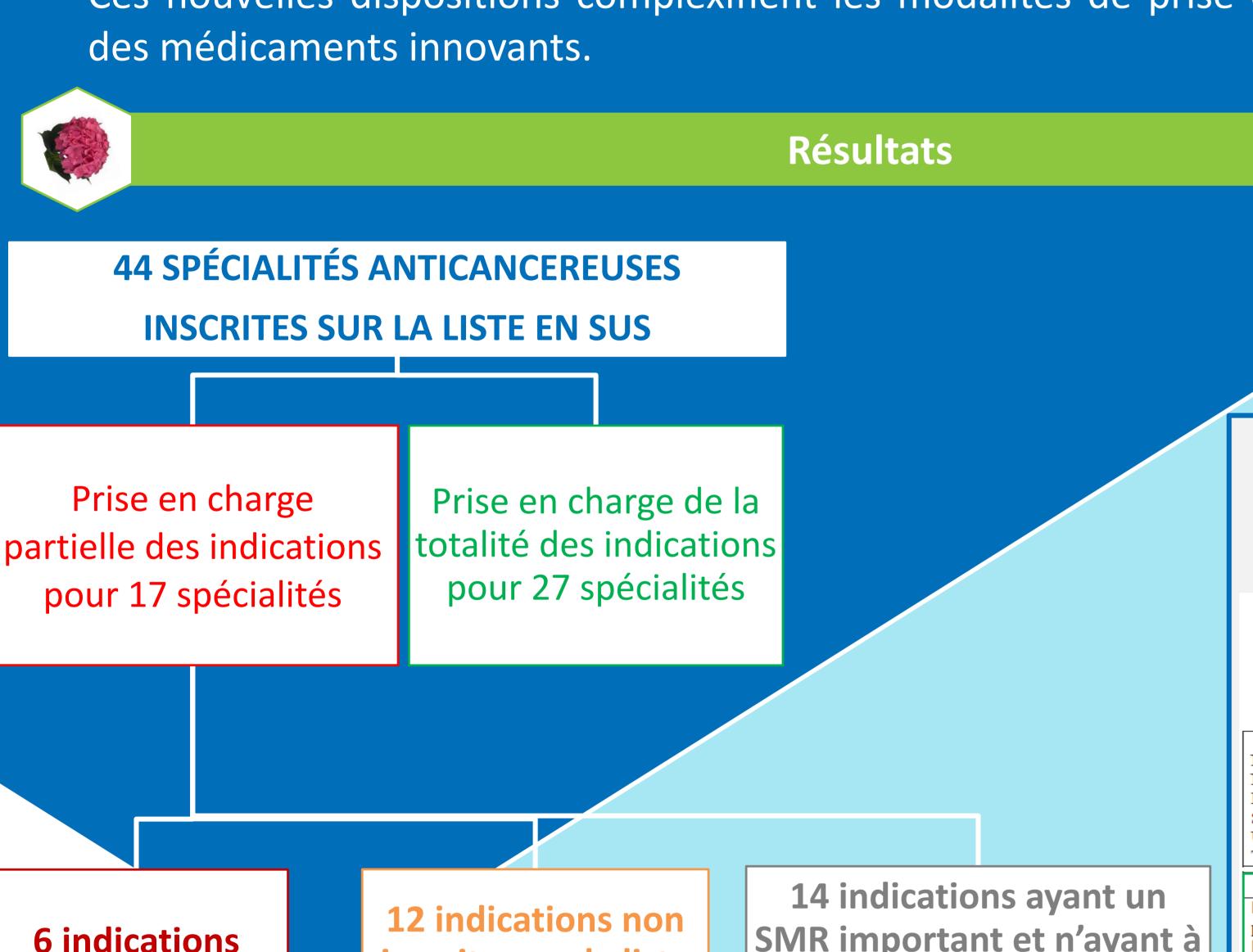
> DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PRISE EN FINANCIÈRE **MÉDICAMENTS** CHARGE DES ANTICANCÉREUX INSCRITS SUR LA LISTE EN SUS.



Matériel et Méthode

- Réalisation d'un audit des documents « Juste **Prescription** ** le 01/09/2017.
- Recueil des modalités de prise en charge, pour chaque spécialité inscrite sur la liste en sus des GHS (inscription totale ou partielle).
- Analyse des raisons de non inscription/radiation de chaque indication en cas de prise en charge partielle.

régional mettant à disposition *Outil professionnels de santé des informations scientifiques et réglementaires sur les médicaments. Une veille quotidienne à partir de sources opposables permet la mise à jour de ces documents.



SMR important et n'ayant à **6 indications** inscrites sur la liste ce jour pas fait l'objet d'une radiées en 2016 en sus inscription sur la liste en sus 7 indications en 9 ASMR V attente d'évaluation 4 SMR insuffisants par la HAS 4 SMR insuffisants 3 ASMR IV 1 SMR faible 1 SMR 1 indication n'ayant important/ASMR V pas fait l'objet d'une demande 2 ASMR III + comparateur pertinent inclus dans d'inscription par le laboratoire le GHS

Financement à l'indication : où trouver l'information?

Les documents de « JUSTE PRESCRIPTION »

Ordonnance et Justificatif

Disponibles sur le site http://www.omedit-idf.fr

Logo

(total ou partiel)

Hors

Indications AMM prises

Indications AMM non

des GHS

prises en charge en sus

Financements spécifiques

Indication RTU prise en

charge en sus des GHS

en charge en sus des GHS

Intra

GHS

> Extrait de l'Ordonnance : « Mode de financement » ORDONNANCE OMEDIT IDF 2017 omedet BEVACIZUMAB Version: 31 Modalités Création : Décembre 2005 Nom commercial Révision: Juillet 2017 AVASTIN® financement Patient Prescripteur Modalités Nom: Date de naissance : financement NIP/NDA:.... Surface corporelle (m²):..... Téléphone : Poids (Kg): Modalités de financement Indications AMM prises en charge en sus des GHS □ CBNPC non épidermoïde, avancé et non opérable, métastatique ou en rechute, L1, associé à des sels de détaillées par indication :

Exemple AVASTIN® Bévacizumab

☐ K colorectal métastatique associé à une chimiothérapie à base de fluoropyrimidine □ K épithélial de l'ovaire, trompes de Fallope ou péritonéal primitif, L1, stade avancé (stades FIGO III B. III C et IV), en association au carboplatine et au paclitaxel

□ K épithélial de l'ovaire, trompes de Fallope ou péritonéal primitif, en 1ère récidive, sensible aux sels de platine, chez les patientes non préalablement traitées par bevacizumab ou autres anti VEGF, en association au carboplatine et à la gemcitabine Indications AMM non prises en charge en sus des GHS

☐ K rein avancé et/ou métastatique, L1, associé à l'interféron alfa-2a en cas d'initiation de traitement¹ ☐ K sein métastatique, L1, en association à la capécitabine, chez des patients ne pouvant pas recevoir de chimiothérapie par taxanes ou anthracyclines. (exclure patients ayant reçu un traitement à base de taxanes et d'anthracyclines en adjuvant au cours des 12 derniers mois) □ K sein métastatique (hors cancer triple négatif), L1, associé au paclitaxel en cas d'initiation de

□ K épithélial de l'ovaire, des trompes de Fallope ou péritonéal primitif, en rechute, résistant aux sels de platine, associé au paclitaxel, au topotécan ou à la doxorubicine liposomale pégylée, chez les AD n'ayant pas reçu plus de 2 protocoles antérieurs de chimiothérapie et non traités préalablement par du bevacizumab ou d'autres inhibiteurs du VEGF ou d'autres agents ciblant le récepteur du VEGF □ Cancer épithélial de l'ovaire, des trompes de Fallope ou péritonéal primitif, en 1ère récidive, sensible aux sels de platine, chez les patientes non préalablement traitées par bevacizumab ou autres anti VEGF, en association au carboplatine et au paclitaxel²

□ K col de l'utérus persistant, en rechute ou métastatique, en association au paclitaxel + cisplatine, ou paclitaxel + topotécan chez les patientes ne pouvant recevoir un traitement à base de sels de platine. □ CBNPC non épidermoïde, avancé et non opérable, métastatique ou en rechute, EGFR+, en L1, associé à l'erlotinib²

Indications AMM faisant l'objet d'un accompagnement financier³ □ K rein avancé et/ou métastatique, L1, associé à l'interféron alfa-2a en cas de poursuite d'un traitement initié avant le 1^{er} septembre 2016 ☐ K sein métastatique triple négatif, L1, associé au paclitaxel

□ K sein métastatique (hors cancer triple négatif), L1, associé au paclitaxel en cas de poursuite de traitement initié avant le 1er septembre 2016 Recommandation Temporaire d'Utilisation prise en charge en sus des GHS 4,5

☐ Dégénérescence maculaire néo vasculaire liée à l'âge Autre motif de prescription (à justifier dans le dossier du patient)

¹ Indications radiées de la liste en sus le 01/09/2016 ² En attente d'évaluation HAS/CT : pas de JO d'agrément aux collectivités et d'inscription liste en sus à ce jour ³ Voir instruction DGOS/PF2/DSS/2016/267 du 30 août 2016 ⁴ Arrêté du 19/08/2015 relatif à la prise en charge d'une spécialité bénéficiant d'une RTU ⁵ Prix fixé à 100 € TTC /seringue, voir <u>JO du 10/05/2016</u>

> Extrait du Justificatif :

• Carcinome du col de l'utérus persistant, en rechute ou métastatique, en association au paclitaxel et au cisplatine, ou bien au paclitaxel et au topotécan chez les patientes ne pouvant Liens recevoir un traitement à base de sels de platine.

AMM Avis de la transparence Agrément aux collectivités

■ 06/07/2016 \blacksquare 28/12/2016 + rectificatif 30/12/2016

30/03/2015

Liste en sus ■ NON SMR important, ASMR IV par rapport à la chimiothérapie seule : gain modéré en termes de survie globale et réserves sur la robustesse de ces résultats, toxicité accrue (fistules recto-vaginales).

arrêtés d'agrément aux collectivités et d'inscription sur la liste en sus et les évaluations **HAS** (avis de transparence)



Discussion/Conclusion

- Ces résultats mettent en exergue les difficultés Il est ainsi crucial de mettre à | Pour répondre à cette demande, le contenu de l'outil auxquelles sont confrontés les professionnels de santé dans leur pratique quotidienne (médecins, pharmaciens, département d'information médicale) pour le décryptage, le suivi des évolutions réglementaires et la mise en application de ce dispositif.
 - disposition des professionnels une information:
 - claire et lisible,
 - actualisée,
 - d'accès rapide.
- régional « Juste Prescription » a été adapté et intègre désormais de façon synthétique les évaluations HAS, le statut de prise en charge de chaque indication et des liens vers les arrêtés d'agrément aux collectivités et d'inscription sur la liste en sus.

XI^{ièmes} Journées Nationales – Actualités en Oncologie – 11, 12 et 13 octobre 2017 - NANTES